

# Fiche d'inscription septembre 2019 / juin 2020

Training School

Nom :.....

Prénom :.....

Date de Naissance :.....

Adresse :.....

Code postal :.....

Ville :.....

Tél 1 :.....

Tél 2 : .....

**E-mail :.....@.....**

**1ère inscription** : Certificat médical **obligatoire en septembre** + 1 Photo

**Ré-inscription** : Certificat médical **obligatoire** à fournir début 2020

Calendrier prévisionnel 2019 / 2020 :

Pas de cours durant les vacances scolaires

**1<sup>er</sup> semestre** : Reprise le mercredi 4 septembre - arrêt le mercredi 18 décembre

**2<sup>nd</sup> semestre** : Reprise le mercredi 22 janvier- arrêt le mercredi 24 juin

Cadre réservé à l'administration :

Groupe :

Horaires :

Jour :

N° de licence :

Drapeau Obtenu :

Certificat médical fourni : oui / non

Parent golfeur : Père oui / non

Mère oui / non

Observations :

## AUTORISATION D'INTERVENTION MEDICALE EN CAS D'URGENCE

Je soussigné(e)....., père, mère, tuteur de l'enfant désigné ci-dessus ; autorise le responsable de l'activité & ou l'encadrement administratif à prendre toutes les mesures utiles en cas d'urgence (maladie, accident, ..... ) & notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le mineur ..... (nom & prénom) soit orienté vers une structure hospitalière.

Je déclare que cette autorisation est valable pour la durée de l'activité.

Signature du représentant légal

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du golf, et suis responsable

Le golf international de Grenoble s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone du domicile : .....

N° de portable de la mère : .....

N° de téléphone du travail de la mère : .....

N° de portable du père : .....

N° de téléphone du travail du père : .....

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir :

(nom, prénom, tél) .....

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....  
.....  
.....  
.....

Document non confidentiel. Pour toutes informations confidentielles merci de les transmettre sous enveloppe fermée à l'attention de la direction.

# CONTRAT

**Entre :**

Monsieur.....résident .....

Madame.....résident.....

Représentant légaux de .....résident.....

**d'une part,**

**Et :**

Golf International de Grenoble enregistrée au RCS de Grenoble B°B400 304 168, N° SIRET 400 304 168 000 18, code NAF 9311Z dont le siège se trouve Route de Montavie 38320 BRESSON (04 76 73 65 00) représentée par son gérant domicilié en cette qualité dit siège.

**d'autre part,**

**Objet :**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de souscription et d'utilisation de prestations golfigues (adhésion au golf, & training school) au Golf International de Grenoble.

**Conditions d'accès et fermeture des installations :**

La souscription de prestations golfigues est soumise à l'acceptation du règlement intérieur affiché dans l'enceinte du golf et du règlement et charte du training school, du respect des règles de bonnes conduites, de l'étiquette, de l'éthique et règlement sportif. Un exemplaire peut vous être remis sur simple demande.

Toutes ou parties de ces installations peuvent être fermées exceptionnellement pour cause:

- de gel, neige, inondations, traitement, compétitions, etc...
- lorsque toute condition pourrait mettre en danger la sécurité des joueurs,
- pour toute raison inhérente au fonctionnement de la société.

En cas de gel, l'horaire des départs est retardé et reste à l'appréciation de la direction.

Le golf observera chaque année une fermeture totale des installations pouvant aller jusqu'à 1 mois. Les dates de fermetures seront communiquées par voie d'affichage.

Le montant des prestations golfigues est défini pour tenir compte de ces restrictions qui ne pourront pas faire l'objet de compensation, remboursement partiel et/ou remplacement pour quelque motif que ce soit.

**Adhésion au golf :**

L'adhésion donne accès aux parcours du lundi au dimanche y compris jours fériés. Le parcours pourra être neutralisé à certaines heures de la journée ou certains jours pour permettre l'organisation des compétitions. Un calendrier est disponible à l'accueil en début de saison.

**Ecole de golf :**

**L'adhésion au training school propose pour la saison 2019-2020 :**

L'accès au parcours de façon illimitée durant et hors des séances du training school.

- 33 séances pédagogiques de 120 minutes encadrées par le moniteur diplômé d'Etat.
- Regroupement "parcours" les dimanches de novembre à février.
- 3 regroupements annuels de 3 jours.
- Les balles de practice en cours + recharge de 12 seaux de balles par mois.
- L'adhésion à l'Association Sportive et la licence de golf.
- Les droits de jeu des compétitions du club offerts.
-

La souscription de prestation impose et engage à :

La détention de la licence FFgolf de l'année en cours est obligatoire le jour de la souscription.

Retourner à la FFgolf le certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en et hors compétition comportant votre numéro de licence.

Ou à remplir et retourner à la FFgolf votre questionnaire de santé obligatoire.

Vous dégagez de toutes responsabilités, directes et indirectes, le golf international de Grenoble en cas d'incident / accident de toute nature que ce soit.

**Réservations**

Pour la pratique libre du parcours (hors séance) Après avoir fait une réservation nominative de départ, il est obligatoire de retirer un ticket "de départ" à l'accueil. Cette contre marque doit pouvoir être présentée à chaque contrôle du commissaire de parcours.

**Assurance**

Vous reconnaissez que l'élève est couvert par une assurance responsabilité civile personnelle incluant les activités golfiques.

Vous reconnaissez être informé qu'il existe des garanties complémentaires en cas de blessure ou maladie.

**Validité**

Les prestations golfiques sont conclues pour la période de septembre 2019 à août 2020.

Elles ne présentent pas de l'assiduité, ne sont pas remboursables ni transmissibles pour quelque motif que ce soit.

Elles ne peuvent faire l'objet de glissement dans le temps.

**Règlement des prestations**

La signature du présent contrat implique le règlement complet des prestations golfiques souscrites au moyen d'espèces, chèque, carte bleue.

**Résiliation du contrat**

Le présent contrat sera automatiquement résilié, par le Golf International de Grenoble en cas de non-respect des présentes clauses ou du règlement intérieur, en cas de comportement déplacé, dangereux ou agressif. L'intégralité du montant des prestations golfiques restera cependant dû et il ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, compensation, dédommagement de quelque ordre que ce soit.


**Loi informatique et libertés**

Le traitement informatique du dossier de l'adhérent dans le cadre de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'adhérent doit s'adresser à l'administration de la société.

Fait à Bresson, le

Signature précédée de la mention « *Lu et Approuvé* »

Les représentants légaux

<b>RUM :N°Cde</b>	<b>MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA</b>	
-------------------	-----------------------------------	--

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) {*NOM DU CREANCIER*} à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de {*NOM DU CREANCIER*}.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veillez compléter les champs marqués \*

Votre Nom *	..... Nom / Prénoms du débiteur	
Votre adresse *	.....	
	Numéro et nom de la rue 	.....
	Code Postal	Ville
	.....	
Les coordonnées de votre compte *	Pays 	
	Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) 	
Nom du créancier *	<b>GOLF INTERNATIONAL DE GRENOBLE</b> .....	
I. C. S *	Nom du créancier <b>F   R   4   7   Z   Z   Z   4   6   1   2   7   2</b>	
Adresse du créancier	Identifiant Créancier SEPA <b>Route de Montavie</b> .....	
	Numéro et nom de la rue <b>3   8   3   2   0</b> <b>BRESSON</b>	
	Code Postal	Ville
	FRANCE.....	
	Pays	
Type de paiement *	Paiement récurrent / répétitif <input checked="" type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>	
Signé à *	...Bresson.....     Le      J   J        M   M        A   A   A   A	
Signature(s) *	<div style="border: 1px solid black; height: 30px; padding: 5px;">Veillez signer ici</div>	

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**CONTRAT DE PAIEMENT EN PRELEVEMENTS**

Je soussigné, M ..... reconnait souscrire ce jour un contrat d'achat avec paiements en prélèvements automatiques mensuels pour la prestation suivante :

Ecole de golf, 1 mois du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020.

Le coût global de cette ou de ces prestations est de : ..... € Ttc.

Je m'engage à régler le montant global par prélèvements directement sur mon compte bancaire et je reconnais avoir signé ce jour un mandat SEPA et un échéancier qui autorise la société GOLF INTERNATIONAL DE GRENOBLE à prélever les sommes suivantes :

Date de prélèvement : Entre le 1er et 5 de chaque mois.

Montant des échéances : ..... €    Date de début : .....    Date de fin : .....    Nbre de prélèvements : .....  
Coût ce jour des frais de prélèvements à 6 € le prélèvement soit : .....

La suspension des paiements par prélèvements ne peut intervenir qu'en raison du décès sur présentation d'un acte de décès.  
**En cas de rejet de prélèvement** pour quelque raison que ce soit, je reconnais et accepte ce jour que le GOLF INTERNATIONAL DE GRENOBLE me prélève 20 € de frais en sus de chaque montant rejeté. Montant rejeté que je devrai quoiqu'il en soit honorer.

**En cas de suspension abusive** des prélèvements, je reconnais ce jour avoir été informé que la société GOLF INTERNATIONAL DE GRENOBLE se réserve le droit de réclamer devant le tribunal de commerce compétent les sommes dues.

Date : .....  
Signature précédé de la mention « Lu et Approuvé » :